

44



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

**le vendredi 15 mai 2009**

Troisième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le vendredi 15 mai 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M<sup>me</sup> Lavoie (Nepisiguit) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres de la Chaleur Camp Owners Association contre l'augmentation des droits applicables aux concessions à bail sur les terres de la Couronne. (Pétition 50.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Ouellette :

62, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole.*

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M. McGinley :

63, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick;*

par M. Collins :

64, *Loi constituant Les Religieux de Sainte-Croix d'Acadie;*

65, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Jack Carr donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 21 mai 2009, appuyé par M<sup>me</sup> Blaney, il proposera ce qui suit :

attendu que les services d'ambulance font partie intégrante et essentielle de notre système de soins de santé fourni et administré par la province;

attendu que le gouvernement a choisi de regrouper les services d'ambulance pour qu'ils soient fournis par une seule compagnie du secteur public;

attendu qu'Ambulance Nouveau-Brunswick a été créée pour améliorer la prestation des services d'ambulance aux gens du Nouveau-Brunswick et que l'entreprise est maintenant un élément essentiel de notre système de soins de santé;

attendu qu'il devient évident que le déploiement, les systèmes convenable de localisation GPS, les bulletins à jour sur les conditions routières et les ressources, y compris le nombre de véhicules et de techniciens médicaux dans le système, posent problème;

attendu que notre système de soins de santé fourni par l'État ne devrait pas être discriminatoire contre une personne relativement à sa capacité à payer les services en cas d'urgence ou le transport d'un endroit à un autre pour raison médicale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte unanimement le gouvernement à revoir sa position à l'égard des 130 \$ en droits d'ambulance afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent continuer à utiliser sans frais ce service d'urgence essentiel

et que les problèmes non réglés relativement au déploiement, aux systèmes de localisation GPS, aux bulletins à jour sur les conditions routières et à toutes les ressources disponibles soient réglés immédiatement afin que les techniciens médicaux d'urgence du Nouveau-Brunswick puissent faire leur travail.

---

M<sup>me</sup> Dubé donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 21 mai 2009, appuyée par M. Olscamp, elle proposera ce qui suit :

attendu que la maladie mentale coûte 14 milliards de dollars à l'économie canadienne par année ;

attendu que la maladie mentale comme la maladie physique peut prendre différentes formes, notamment les troubles affectifs, les troubles de l'alimentation, le suicide, la schizophrénie, les troubles schizo-affectifs, les troubles obsessionnels-compulsifs, les troubles d'anxiété, les troubles de la personnalité, l'alcoolisme et la toxicomanie et le trouble de stress post-traumatique ;

attendu que 20 % de la population seront atteints de la maladie mentale à un moment donné de leur vie, et les autres 80 % seront touchés par la maladie d'un proche parent, d'un ami ou d'un collègue ;

attendu qu'on prévoit que, d'ici 2020, la dépression sera l'une des principales causes d'incapacité à l'échelle mondiale et que le suicide est l'une des 10 principales causes de décès au Canada ;

attendu que pour les personnes atteintes de maladies mentales et de toxicomanie, la discrimination et la stigmatisation sont une source de détresse aussi importante que le trouble lui-même ;

attendu que le dépistage et l'intervention précoces en matière de santé mentale et de toxicomanie devraient aussi être envisagés du point de vue de la santé publique en général puisque, comme la santé physique, la prévention est essentielle pour s'assurer du mieux-être global d'une personne ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre toutes les ressources en commun afin d'assurer une meilleure coordination entre les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, le patient et la famille, y compris à mettre sur pied un comité de sous-ministres qui se rencontrent sur une base mensuelle,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir plus de ressources, d'intervenants en santé et de travailleurs sociaux pour travailler auprès des personnes atteintes de maladies mentales et leur famille

et que l'Assemblée législative exhorte le ministre de la Santé, la ministre du Développement social, le ministre de l'Éducation et le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à travailler à des campagnes de sensibilisation destinées à divers marchés cibles : les adolescents, les employeurs, les Autochtones et le public en général.

---

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports.

---

L'hon. M. Murphy donne avis que, le mardi 19 mai 2009, la deuxième lecture des projets de loi 28, 29, 34, 42, 51, 55, 56, 57, 58 et 59 sera appelée.

---

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h 30 au plus tard.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M<sup>me</sup> Lavoie, à titre de présidente suppléante du comité.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Lavoie reprend la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, M. Fraser, président suppléant de la Chambre, reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M<sup>me</sup> C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 15 h 30.